

Appel à soutien pour l'ouverture de la 1ère classe bilingue à Ploëzal

Nous sommes des parents d'élèves regroupés au sein de l'association KOMZOÙ qui depuis 3 ans travaillons à l'ouverture d'une classe bilingue breton français à Ploëzal.

En juin 2009, l'Inspection Académique a octroyé à l'école publique de Ploëzal un ½ poste et nommé un enseignant bilingue afin de permettre la scolarisation bilingue des enfants de Ploëzal et du secteur à partir de septembre 2009. 30 enfants de 8 mois à 5 ans sont intéressés par la mise en place d'une filière bilingue sur le secteur, ce qui en assure la pérennité.

Fin juin 2009, le conseil municipal, contre l'avis du maire s'est prononcé par vote contre l'attribution de moyens, remettant en cause la décision de l'Inspection Académique. Rappelons que des locaux sont vacants et que la création d'un poste d'aide-maternelle, moyen présenté comme nécessaire par le Conseil municipal, n'avait pas été demandée par les parents et n'est pas indispensable (le nombre supplémentaire d'enfants qu'apporte la classe bilingue pour l'école, ne représente pas un nombre tel qu'il soit nécessaire de créer un poste d'aide maternelle).

Il ne s'agit donc pas ici d'un manque de moyens mais bel et bien d'un mépris affiché, empêchant arbitrairement l'ouverture sociale et culturelle, brisant ainsi le souhait de nombreuses familles de la commune et du secteur.

Aujourd'hui, nous, parents, sommes révoltés et plus que jamais déterminés à faire reconnaître notre droit à scolariser nos enfants en classe bilingue. Nous ne nous résignons pas car nous nous sentons bafoués dans nos choix d'avenir pour nos enfants.

Plus que jamais, nous avons besoin de vous !

Mardi 1er septembre à 11h
devant la préfecture à St Brieuc,
nous tiendrons une conférence de presse avec Div Yezh Breizh

Mercredi 2 septembre à 10h

« Kerzhomp evit ar brezhoneg e Pleuzal »

Venez marcher avec nous ! De la mairie de Ploëzal au château de la Roche Jagu (5km), afin de soutenir un projet qui à travers la défense de la langue bretonne défend la diversité culturelle, l'accès pour tous au bilinguisme précoce, la possibilité d'acquérir une langue menacée d'extinction inscrite dans la constitution française et au patrimoine de l'humanité.

Jeudi 3 septembre de 9h à 12h

rentrée scolaire au Château de la Roche Jagu

Nous passerons la matinée de la rentrée scolaire au château de la Roche Jagu. Des enseignants à la retraite proposeront des ateliers aux enfants. Nous projetons de nous retrouver ainsi jusqu'à l'ouverture de la classe bilingue.

Komzoù : 06 63 00 19 72 – 06 63 08 73 97
Div Yezh : 06 80 32 81 04 – 06 30 10 99 12



kevredigezh tud ar vugale
evit ar c'helenn brezhoneg
er skolioù publik

association de parents d'élèves
pour l'enseignement du breton
à l'école publique

Div Yezh Breizh

En Juillet 2008, les langues régionales étaient inscrites dans la Constitution comme faisant partie du patrimoine de la France. Cette première étape permet de mettre en place une véritable politique de sauvegarde de ces langues. Elles sont, pratiquement toutes y compris le breton, classées en danger d'extinction par l'UNESCO.

Nous attendons avec impatience **une loi sur les langues régionales comme l'avait promise le président de la République lors de sa campagne. Dans cette loi, nous voulons l'enseignement du breton et plus généralement des langues régionales deviennent un droit pour tous les enfants dont les parents en font la demande.** Il ne s'agit pas de rendre l'enseignement des langues régionales obligatoire mais seulement de ne plus refuser ce type d'enseignement aux personnes qui en font la demande pour leurs enfants. **Comment préserver les langues régionales sans les apprendre l'école ?**

Aujourd'hui, il n'existe aucune loi permettant aux parents de faire valoir leur demande. **Dans le domaine des langues régionales et du droit, la situation est à peu près identique à celle de l'environnement dans les années soixante dix.** Que dirait-on si une municipalité décidait de rejeter ses eaux usées dans la mer ou les cours d'eau. Cette situation était pourtant très courante autrefois. **Un Inspecteur, un maire, une municipalité, un directeur d'école, un enseignant, un parent peut faire échouer un projet de classe bilingue et interdire un enseignement bilingue à une trentaine de d'enfants.** C'est le cas à Ploezal. Ce projet rassemble 26 enfants pour une ouverture de classe maternelle. Il a été validé par l'Inspection des Côtes d'Armor mais la municipalité refuse d'accorder les moyens nécessaires alors que des locaux sont disponibles. Cette situation est intolérable dans un pays démocratique comme la France. La demande des parents doit être respectée.

Nous voulons :

- 1 l'ouverture de la classe bilingue de Ploézal.
- 2 Que la prochaine loi sur les langues reconnaissse le droit des parents à un enseignement bilingue en langue régionale et que cet enseignement soit systématiquement organisé quand la demande est suffisante.
- 3 Que les classes bilingues fassent partie de la définition de la capacité d'accueil. L'inscription d'enfants de communes voisines donnera ainsi obligation aux mairies des communes de participer aux frais de scolarité.

Nous en avons appelé directement au président de la République en lui rappelant sa promesse de campagne d'une loi sur les langues régionales.